



## Chalet **Le Creux des Tables**

Rte de la Dent de Lys - Les Paccots

### CONTRAT DE LOCATION

Entre : **Le Ski-Club Châtel-st-Denis**

[www.skiclubchatel.ch](http://www.skiclubchatel.ch)

#### Membre de la FSS

Compte bancaire BCF xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Clearing : xxxxxx Compte: xxxxxx

IBAN: CHxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Nom :**

**Adresse :**

**NP :**

**No tél privé :**

**No de fax :**

**No IBAN :**

et:

**Prénom :**

**Lieu:**

**No natel:**

**e-mail :**

#### Il est stipulé le contrat suivant :

Durée du séjour : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_ Heure de départ : \_\_\_\_\_

Prix de la location :  caution: 300.00

Motif de la location: (20 ans, 30 ans, confirmation, ..) :

**Les clés sont à l'Auberge du Lac des Joncs aux Paccots durant les mois d'avril à octobre.**

**Les clés sont au Tsalé aux Paccots durant les mois de novembre à mars.**

#### Le chalet est rendu en parfait état de propreté.

Vous êtes responsable de toute détérioration ou dégâts plus importants, merci d'en informer les intendants de suite.

La vaisselle cassée est à payer de suite dans la caissette (derrière la porte du local principal), selon les prix affichés.

**En plus du prix de la location, une caution de 300.- est demandée, en cas de nettoyage ou de dommage, des frais vous seront déduits de celle-ci. Le solde vous sera versé dans les 2 semaines suivantes sur l' IBAN indiqué ci-dessus.**

**Il est strictement interdit de fumer dans le chalet, et veuillez ne pas boire et manger dans les dortoirs.**

Pour une location d'un jour, les dortoirs ne seront pas mis à disposition.

Une visite par un responsable du Ski-Club ou des personnes voulant louer peut avoir lieu en tout temps.

**Le paiement de la location et de la caution s'effectue au plus tard 30 jours avant le séjour.**

**En cas d'annulation 20 jours avant votre location, une débite de 100.- pour un week-end et 50.- pour une journée sera perçue.**

En cas de soucis lors de votre séjour, merci d'appeler l'un de nos intendants ci-dessous.

Les parties jaunes seront complétées et le contrat sera retourné à la responsable administrative des locations.

Un double du présent contrat reste en votre possession.

Par ma signature, je certifie avoir lu le contrat et les consignes remises en annexe. Ainsi, j'accepte les conditions de location.

Lieu et date :

Responsable administrative

Intendant de chalet

Meyer Florence  
Ch. du Chêne 25  
1618 Châtel-St-Denis  
t 021/948 93 59  
f 021/948 76 03  
076/ 822 25 34  
[p.meversa@sunrise.ch](mailto:p.meversa@sunrise.ch)

Blanc Marcel  
Ch. Bally 19  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 83 16

Perroud Martin  
Rte du Lac Lussy  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 88 02  
079 412 70 81

Signature :

**Merci et bon séjour**